REPUBLIQUE FRANCAISE

Département du Nord

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL de la COMMUNE de WAVRIN

N° du registre des délibérations

2026-09-02

L'an deux mille vingt-six, le trente septembre à dix-neuf heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à l'hôtel de ville en séance publique, sous la présidence d'Alain BLONDEAU, Maire.

Objet : Evolution du prix de vente de la parcelle AO231 de la Résidence des parcs

Etaient présents :
BLONDEAU Alain, PLANCQ Carmen, DUTOIT Jean Michel, CARY Thérèse, BALZANO Sylvain, DUMOULIN Audrey, JONVILLE Régine, DURAND Bernard, DUQUESNE Christine, HUIZINGA Martine, LOMBART Muriel, COMPERNOLLE Guillaume, PIRET Annick, DESCAMPS Jean-Yves, GELY Mélissa, GODSENS Claude, CRACCO Stéphane, CLAVET Céline, BLANPAIN Didier, VANHEY Patrice

Formant la majorité des membres en exercice

Date de convocation 24/09/2026

Date d'affichage 03/10/2026

Excusés :
LAMBRAY Cécile, pouvoir CARY Thérèse
EQUINE Philippe, pouvoir DUTOIT Jean Michel
DE WAZIERES Cyril, pouvoir COMPERNOLLE Guillaume
TURPIN Patrice, pouvoir BLONDEAU Alain
SANSSE Elisabeth, pouvoir GODSENS Claude
TOTTEL Sabine, pouvoir GELY Mélissa

Absents :
SELOSSE Laurence, excusée
STOLL Aurélie
BOURGOIS Vincent

Secrétaire de séance : PLANCQ Carmen

Nombre de Conseillers

- En exercice : 29
- Présents : 20
- Votants : 26

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

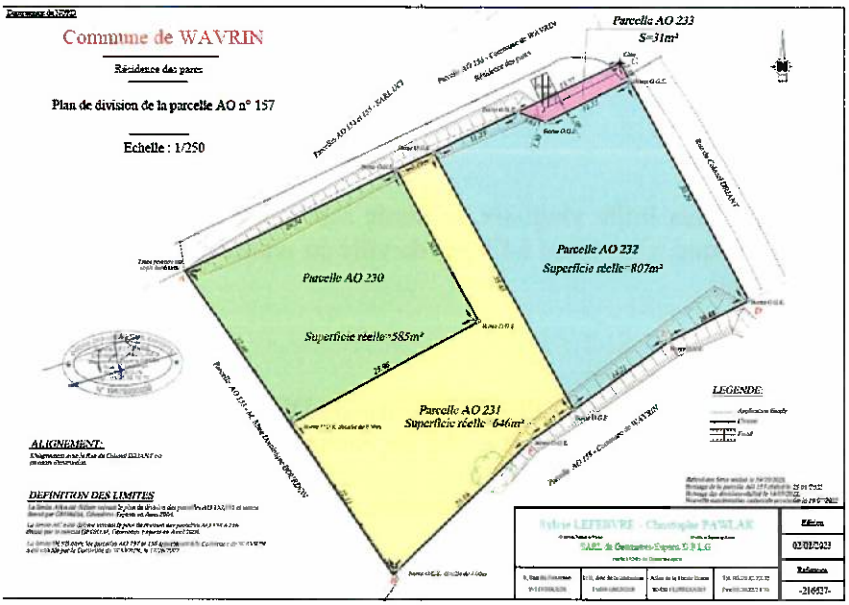
Vu la délibération 2023-02-04 « régularisation des surfaces des lots à bâtir de la résidence des Parcs »,

Vu la délibération 2026-02-07 « vente de la parcelle AO231 de la résidence des Parcs »,

Vu le plan de division parcellaire AO157,

Considérant la commission finances du 26/09/26,

Lors du conseil municipal du 16/02/23, l'assemblée délibérante a voté à l'unanimité pour autoriser la vente des parcelles communales constructibles AO230-AO231-AO232 localisées résidence des Parcs.



Si les parcelles AO230 et AO232 ont aisément trouvé acquéreurs suite à commercialisation en mars 2024, il en est autrement pour la parcelle AO231, contraignante de par sa configuration.

La commune disposait d'une offre écrite d'acquisition de cette parcelle de 646m², à hauteur de 151 500€ net vendeur, soit 160 000€ frais de négociation inclus. Le prix de vente délibéré en 2023 étant de 159 000€ net vendeur, le conseil municipal a accepté à l'unanimité cette offre et à adapter le prix de vente du terrain en conséquence.

Suite à réalisation des études géotechniques préalables à la construction de son habitation, l'acquéreur a découvert l'impact financier de la nature du sol sur le coût de construction de son projet, l'obligeant à revoir son offre d'acquisition du terrain à la baisse pour en assurer le financement.

Suite à négociation avec la commune, un accord a été trouvé pour arrêter le prix de vente à 128 156 € net vendeur, les frais de négociation et de rédaction d'acte étant à la charge des acquéreurs.

Le conseil municipal valide à l'unanimité la présente proposition de vente et autorise M le Maire à engager toutes les démarches et à signer tous les actes nécessaires à sa mise en œuvre.

Pour : BLONDEAU Alain, PLANCQ Carmen, DUTOIT Jean Michel, LAMBRAY Cécile (pouvoir CARY Thérèse), EQUINE Philippe (pouvoir DUTOIT Jean Michel), CARY Thérèse, BALZANO Sylvain, DUMOULIN Audrey, DE WAZIERES Cyril (pouvoir COMPERNOLLE Guillaume), JONVILLE Régine, DURAND Bernard, DUQUESNE Christine, HUIZINGA Martine, TURPIN Patrice (pouvoir BLONDEAU Alain), LOMBART Muriel, COMPERNOLLE Guillaume, PIRET Annick, DESCAMPS Jean-Yves, GELY Mélissa, GODSENS Claude, SANSSE Elisabeth (pouvoir GODSENS Claude), CRACCO Stéphane, CLAVET Céline, BLANPAIN Didier, TOTTEL Sabine (pouvoir GELY Mélissa), VANHEY Patrice.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an précités.

Pour extrait conforme.

La présente délibération est certifiée exécutoire par sa publication et sa transmission en Préfecture.

La secrétaire de séance,

Carmen PLANCQ

Le Maire,

Alain BLONDEAU